

Chastre, le 7 février 2014

Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M.
pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mercredi 19 février 2014 à 19 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

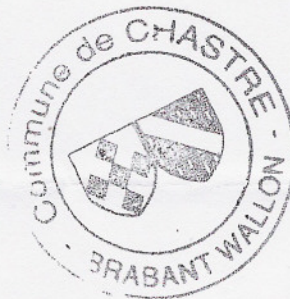
1. Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2014 : approbation (vote)
2. Aménagement du territoire : révision du schéma de développement de l'espace régional (SDER) : avis (vote)
3. Urbanisme : permis d'urbanisme – rue du Rauwez – Création d'un trottoir et cession à la Commune : décision (vote)
4. Voiries : dénomination : modification et création : décision (vote)
5. Aménagement du territoire et urbanisme : réalisation d'un Plan Communal de Développement Rural (PCDR) : désignation d'un auteur de projet : marché de services – principe, cahier spécial des charges et mode de passation de marché : décision (vote)

Par ordonnance :

Pour le Collège communal,

Le Directeur général,


Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,


C. JOSSART